

Administration du pétrole—Loi

de produits énergétiques et qui tiendra compte des droits constitutionnels des provinces, de même que du fait que, pour le bien des Canadiens, il faut conclure un accord juste, équitable et constitutionnel.

Inutile de dire qu'il est impossible de le faire dans le cadre des propositions du gouvernement fédéral, dont la Chambre est en ce moment ou sera plus tard saisie. Si le gouvernement essaye de faire adopter ces propositions sous leur forme actuelle, la situation ne pourra que se détériorer davantage. Notre chef a expliqué notre position. D'autres députés, à quelques exceptions près, semblent avoir adopté la même attitude.

Le premier ministre veut-il attendre d'avoir fait adopter le bill C-32 et les propositions budgétaires avant de convoquer une réunion des premiers ministres provinciaux afin de forcer les provinces à accepter la politique du gouvernement, même si elle va à l'encontre de l'unité nationale? Veut-il arriver à la conférence des premiers ministres et leur présenter un argument irrécusable, soit une modification à la constitution imposée au moyen de la clôture?

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a soutenu que le bill devait être adopté pour permettre au gouvernement fédéral d'imposer les droits à l'exportation et de fournir les subventions aux provinces consommatrices. Il a mentionné d'autres raisons, mais je rappelle ces deux-là en particulier. Ce n'est pas nécessairement le cas. Je conviens que, s'il y avait eu entente, ce serait la façon de procéder; mais, à mon sens, l'expérience démontre que pendant des périodes considérables de temps, ces deux objectifs ont été atteints sans le concours d'un bill C-32. La loi sur la taxe à l'exportation du pétrole qui a été adoptée il y a quelque temps et qui a permis de percevoir rétroactivement une taxe à compter du 1^{er} octobre 1973 et dont l'effet prenait fin en avril 1974, n'a reçu la sanction royale qu'en janvier 1974, ce qui constitue un précédent à opposer à la prétention du gouvernement voulant que le bill C-32 doive être adopté avant le premier de l'An.

Fait à noter, le budget supplémentaire (A) qui comportait une compensation à verser du 1^{er} janvier 1974 au 31 mars 1974 n'a reçu la sanction royale que le 28 mars 1974; ces compensations furent donc payées trois mois en retard. Je ne prétends pas que ce soit là la meilleure façon de procéder, mais j'affirme que cela s'est déjà fait et que cela constitue une réponse à l'argumentation du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il y a d'autres solutions, toutefois, que je voudrais proposer maintenant dans l'espoir que le gouvernement les envisage. La Chambre pourrait tout simplement étudier une prévision budgétaire supplémentaire qui pourrait s'ajouter immédiatement au crédit actuel de 330 millions de dollars qui était compris, sauf erreur, dans le dernier budget supplémentaire des dépenses et qui est censé s'épuiser quelque temps en janvier. Un autre crédit supplémentaire donnerait au gouvernement fédéral des fonds suffisants pour lui permettre de continuer à verser des subsides aux provinces consommatrices jusqu'au 31 mars 1975, fin de l'année financière. Si la Chambre y consentait, je ne crois pas qu'il faudrait beaucoup de temps pour adopter ce crédit supplémentaire.

Pour ce qui est de la perception de la taxe à l'exportation, je crois que les dispositions de la loi sur les licences d'exportation et d'importation l'autorisent amplement. Je

[M. Baldwin.]

ne dis pas que j'aime cette loi. Je m'y suis opposé, car je n'aimais pas certaines de ses dispositions, mais le Parlement l'a adoptée ainsi que certaines modifications. Je n'ai pas le temps de fournir des précisions, mais je l'ai vérifiée consciencieusement. J'ai vérifié le règlement touchant la liste de contrôle des exportations. Par suite d'une modification, les produits pétroliers se trouvent actuellement dans la liste de contrôle des exportations. Je signale au ministre qu'on pourrait mettre une condition à l'exportation des produits pétroliers et ainsi prévoir le versement de la taxe.

● (1550)

Toutefois, si cela ne plaît guère au gouvernement, je suis persuadé qu'il pourrait assez facilement présenter une motion de voies et moyens portant sur la perception de la taxe d'exportation durant la période susmentionnée. Il y a également l'Office national de l'énergie. Il y a plusieurs moyens qui permettraient au Parlement de s'assurer que les fonds sont effectivement perçus et servent à la fin prévue dans l'accord conclu le 27 mars à la conférence fédérale-provinciale. Il reste bien peu de temps. Je suggère au premier ministre et à ses collègues qui ont participé à cette négociation d'oublier le jeu de la confrontation. Je serai franc et je dirai que la faute n'a pas toute été du côté du gouvernement. Certaines provinces y ont eu leur part. Cependant, il y a des forces très puissantes en cause. Beaucoup de gens ont l'impression dans les provinces de l'Ouest, comme ce fut le cas dans les provinces de l'Atlantique pendant de nombreuses années, qu'ils sont les enfants pauvres de la Confédération. Ce sentiment est très répandu aujourd'hui. J'aimerais qu'on mette fin à ces affrontements en se servant des moyens qu'offre la Chambre.

Je ne propose pas que le gouvernement retire le bill C-32, mais qu'il envisage la possibilité de le garder en réserve jusqu'à l'année prochaine. Les ministres des Finances se réunissent aujourd'hui. Peut-être jettent-ils en ce moment les bases d'une réunion des premiers ministres. Pour cette raison, je propose ceci. Qu'on mette de côté toute confrontation. Que le gouvernement fédéral collabore avec les provinces dans un effort raisonnable pour restaurer le climat de bonne volonté et de collaboration qui s'est gravement détérioré depuis quelques mois. Avec l'aide de la Chambre et des provinces, nous devrions pouvoir adopter un programme qui s'attaquera au problème très urgent et très dangereux auquel fait face notre pays et qui n'iront pas à l'encontre, mais dans le sens de la constitution.

Des voix: Bravo!

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur le président, le député de Peace River a fait une suggestion, la même je suppose qu'il a faite privément à mon collègue, au sujet de la mesure sur l'administration du pétrole. Le député a aussi parlé du budget pendant un certain temps, ce que je n'ai pas l'intention de faire parce que nous discutons maintenant du projet de loi sur l'administration du pétrole. Il serait peut-être utile de répondre en premier lieu aux divers points que le député a soulevés, en ce qu'ils concernent le bill, et d'exposer encore une fois la position du gouvernement sur cette mesure.